



**CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE
L'ENVIRONNEMENT DE LA MEUSE**

Association

Siège Social : 28 rue des Romains

55000 – BAR LE DUC

**RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

**CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET
DE L'ENVIRONNEMENT DE LA MEUSE**
Association
**28 rue des Romains
55000 BAR LE DUC**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos au 31/12/2023

A Mesdames, Messieurs les Membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Meuse, relatifs à l'exercice clos le 31/12/2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du (des) commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01 janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.





Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux membres de votre Assemblée Générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration.

Responsabilités du (des) commissaire(s) aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.





Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Commercy, le 10 juin 2024
Le Commissaire aux comptes, **SAS YZICO AUDIT**,
représentée par Monsieur Alexandre FRIEDRICH



Bilan ACTIF et PASSIF

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	674,00	674,00		
Autres immob. incorporelles / Avances et a				
Immobilisations corporelles	42 147,75	21 639,52	20 508,23	1 832,97
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	42 821,75	22 313,52	20 508,23	1 832,97
Total I				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Créances	45 980,17		45 980,17	61 610,39
Autres créances				
Divers	305 055,41		305 055,41	314 006,70
Disponibilités	1 198,19		1 198,19	1 532,64
Charges constatées d'avance	362 214,77		362 214,77	377 146,73
Total II				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	398 636,52	22 313,52	372 723,00	376 982,70

Bilan ACTIF et PASSIF

	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres avec droit de reprise	115 829,77	115 829,77
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	115 829,77	115 829,77
Report à nouveau	172 935,32	113 894,55
Excédent ou déficit de l'exercice	690,98	59 040,77
Situation nette (sous-total)	289 116,04	288 495,09
Total I	289 116,04	288 495,09
FONDS REPORTES ET DEBIES		
Total II		
PROVISIONS		
Provisions pour risques	9 430,00	9 430,00
Provisions pour charges	8 816,00	7 888,00
Total III	18 246,00	17 318,00
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	26 385,39	25 131,88
Dettes fiscales et sociales	35 395,57	47 466,73
Autres dettes	600,00	600,00
Produits constatés d'avance	66 390,96	73 291,61
Total IV	128 771,92	146 490,22
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	372 723,00	376 982,70



Compte de résultat

	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	%	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS D'EXPLOITATION						
Cotisations	132 600,30	72,43	134 538,30	45,92	-1 938,00	-1,44
Ventes de biens et de services	17 350,00		11 075,00		6 275,00	56,66
Ventes de prestations services	17 350,00	9,48	11 075,00	3,75	6 275,00	56,66
Produits de tiers financeurs	310 000,00		362 000,00		-52 000,00	-14,36
Concours publics et subventions d'exploitat	310 000,00	169,33	362 000,00	122,48	-52 000,00	-14,36
Repr. / amort., dépréc., prov. et transferts d	9 911,02	5,41	4 618,44	1,56	5 292,58	114,50
Utilisation des fonds décaisés			3 300,00	1,12	-3 300,00	-100,00
Autres produits	0,72				0,72	
Total I	489 862,04	256,65	515 531,74	174,42	-46 669,70	-8,88
CHARGES D'EXPLOITATION						
Autres achats et charges externes	81 567,59	44,55	94 593,26	32,00	-13 025,67	-13,77
Impôts, taxes et versements assimilés	7 202,07	3,59	6 261,89	2,12	940,18	15,01
Salaires et traitements	270 086,69	147,53	249 308,21	84,35	20 778,48	8,33
Charges sociales	112 052,82	61,21	103 973,66	35,18	8 079,16	7,77
Dotations aux amortissements et aux dépré	2 258,54	1,23	1 167,23	0,39	1 091,31	93,50
Dotations aux provisions	930,00	0,51	2 605,00	0,88	-1 675,00	-64,30
Autres charges			0,57		-0,57	-100,00
Total II	474 097,71	256,97	457 909,82	154,93	16 187,89	3,54
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-4 235,67	-2,31	57 621,92	19,50	-61 857,59	-107,35
PRODUITS FINANCIERS						
Autres intérêts et produits assimilés	5 555,62	3,03	1 535,85	0,52	4 019,77	261,73
Total III	5 555,62	3,03	1 535,85	0,52	4 019,77	261,73
CHARGES FINANCIERES						
Total IV						
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	5 555,62	3,03	1 535,85	0,52	4 019,77	261,73
3. RESULTAT COURANT avant Impôts (I-III)	1 319,95	0,72	59 157,77	20,02	-57 837,82	-97,77
PRODUITS EXCEPTIONNELS						
Total V						
CHARGES EXCEPTIONNELLES						
Total VI						
Impôts sur les bénéfices (VII)	669,00	0,37	117,00	0,04	552,00	471,79
Total des produits (I + III + V)	475 417,66	259,69	517 067,59	174,94	-41 649,93	-8,06
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	474 766,71	259,33	458 026,82	154,97	16 739,89	3,65
EXCEDENT OU DEFICIT	650,95	0,36	59 040,77	19,98	-58 389,82	-98,90
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NA						
Prestations en nature	30 269,57		26 237,68		4 031,89	15,37
TOTAL	30 269,57		26 237,68		4 031,89	15,37
Prestations en nature	30 269,57		26 237,68		4 031,89	15,37
TOTAL	30 269,57		26 237,68		4 031,89	15,37



Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : C.A.U.E.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 372 723 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 651 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par les dirigeants de l'association.

Objet social et activités

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Meuse a pour but de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement avec le souci permanent de les adapter aux particularités locales. Il a pour mission de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement. Il contribue directement ou indirectement à la formation et au perfectionnement des maîtres d'ouvrage, des professionnels et des agents des administrations et des collectivités qui interviennent dans le domaine de la construction.

Il fournit aux personnes qui désirent constituer les informations, les orientations et les conseils propres à assurer la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans le site environnant, urbain ou rural, sans toutefois pouvoir être chargé de la maîtrise d'œuvre.

Il est à la disposition des collectivités et des administrations publiques qui peuvent le consulter sur tout projet d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement. Il est représenté à la commission départementale d'urbanisme et à la conférence permanente du permis de construire.

Pour remplir ses missions, l'association met en œuvre les moyens qu'elle estime adaptés à la situation locale, notamment consultations, conférences, publications et documents audiovisuels, stages de formation et de perfectionnement. Elle peut établir avec tout organisme compétent, et notamment les organismes d'études créés par l'Etat et les collectivités locales, les modalités de coopération à ses missions. Elle peut déléguer ses missions aux services d'assistance architecturale fonctionnant exclusivement dans le cadre des parcs naturels régionaux.

Ses ressources sont essentiellement composées d'une subvention du conseil départemental, d'un versement de la taxe d'aménagement affectée suivant le décret du 9 février 1978 qui a mis en place les CAUE, de cotisations des membres, de prestations dans le cadre de conventions signées avec les communes ou collectivités territoriales.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général (art. 833-1 à 833-20) sous réserves des dispositions particulières figurant dans le règlement ANC n°2018-08 modifié par le règlement ANC n° 2020-08.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.



Règles et méthodes comptables

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Logiciel : 1 an
- * Matériel de bureau et informatique : 3 à 5 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les principales ressources de l'association sont constituées des subventions reçues du Conseil Départemental de la Meuse, de concours publics au titre de la taxe d'aménagement et des cotisations des adhérents. Pour l'année 2023, une convention annuelle de financement a été signée entre notre association et le Conseil Départemental d'un montant global de 310 000 €. Les recettes issues de la taxe d'aménagement et affectées au CAUE sont collectées par le Conseil Départemental puis reversées à notre association; en complément de cette taxe, le Conseil départemental alloue une subvention afin de couvrir les besoins financiers à hauteur du montant fixé par la convention annuelle soit 310 000 euros, dans la limite de 70 000 euros. Un produit à recevoir d'un montant de 38 376,73 € a été comptabilisé au titre de la taxe d'aménagement 2023, et, en conséquence des termes de la convention et des versements effectués sur 2023, a été comptabilisée une subvention à reverser au Conseil Départemental de 20 876,73 €.

Engagements de retraite

L'association comptabilise les engagements de retraite sous forme de provision depuis l'exercice clos le 31 décembre 2019. Ces engagements ont été calculés sur la base des dispositions décrites dans la convention collective des CAUE bien que celle-ci ait été dénoncée le 30 novembre 2023 dans l'attente de nouveaux accords; ils tiennent compte d'une probabilité de présence dans l'association à la date effective du départ à la retraite. Au 31 décembre 2023, ils sont évalués pour un montant de 8 816 euros, charges comprises.

Provisions pour risques

Il est rappelé que, sur 2020, l'entité avait fermé partiellement son établissement pendant la première période de confinement et avait eu recours à l'activité partielle indemnisée à hauteur de 9 430 €. Cette indemnité avait été comptabilisée en provision pour risque de reversement aux financeurs dans l'attente d'une décision de leur part, ceux-ci ayant maintenu les financements initialement accordés. Cette provision subsiste au 31 décembre 2023.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	674			674
Immobilisations incorporelles	674			674
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport		19 864		19 864
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	21 214	1 040		22 254
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	21 214	20 934		42 148
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	21 888	20 934		42 822

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	674			674
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	674			674
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers		1 028		1 028
- Matériel de transport	19 381	1 231		20 612
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	19 381	2 259		21 640
ACTIF IMMOBILISE	20 055	2 259		22 314



Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 47 159 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	45 960	45 960	
Autres	1 199	1 199	
Charges constatées d'avance			
Total	47 159	47 159	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Taxe aménagement à recevoir	39 377
Produits à recevoir	1 080
Total	40 457

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de repr	115 530				115 530
Fonds propres avec droit de repr	113 895	59 041			172 935
Ecart de réévaluation	59 041				651
Réserves	288 465	-59 041	651		289 116
Report à Nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice					
Situation nette					
Fonds propres comptables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Droits de propriétéaires (Comm					
TOTAL	288 465		651		289 116

Provisions

Tableau des provisions

Lignes	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change	7 986				8 816
Pensions et obligations similaires		930			
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	9 430				9 430
Total	17 316	930			18 246
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		930			
Financières					
Exceptionnelles					



Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 65 361 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	29 365	29 365		
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	35 386	35 386		
Autres dettes (**)	600	600		
Produits constatés d'avance				
Total	65 361	65 361		

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(**) Emprunts remboursés sur l'exercice

(**) Dont envers les associés

Charges à payer

	Montant
Dettes provisionnées pour congés	2 864
Charges excédentaires à payer	1 468
Fonds participation à payer	36
Etat taxes sur salaires	3 690
F.c.p. à payer	1 561
Provisions honoraires	14 180
Subvention CD à reverser	20 877
Div. charges à payer	339
Total	49 035

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	647		
Documentation d'avance	352		
Total	1 199		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Conventions perçues d'avance	600		
Total	600		



Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Subventions d'exploitation

Concours publics et subventions

	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Total
Concours publics			276 877			276 877
Subventions d'exploitation			33 123			33 123
Subventions d'équilibre						
Subventions d'investissement						
						310 000

Autres informations



PRESTATIONS EN NATURE 2023

ETAT DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT DU
 CAUE SUPPORTEES PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL
 ET FIGURANT AU PIED DU COMPTE DE RESULTAT

ELEMENTS	2022	2023
Eau électrique chauffage	2 960,06	1 837,64
Assurance locaux	76,96	70,72
Loyer	16 363,56	15 454,20
Taxe Foncière	3 788,00	4 255,12
Entretien	3 552,56	2 619,23
Reproduction, tirages	188,91	337,14
Téléphone	231,55	220,26
Fournitures de bureau		
Provision charges	2 005,38	1 361,83
Loisirs divers	166,83	81,84
Matériel téléphonique	925,76	
Maintenance autocom		
Prestations diverses		
Déménagement		
Total en €	30 269,57	26 237,68

DECOMPTE DES HEURES DES ADMINISTRATEURS

Nombre d'heures estimé : 114 heures
 Valorisation horaire = 2 SMIC chargé
 Valorisation globale = 114*2*11,52*1,3= 3 414,53 €

